

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## KABEDUR Stru GL AI

|         |                   |                   |  |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 17.01.2023              |
| 1.1     | 30.03.2023        | 100000001120      | Date de la première version publiée:<br>17.01.2023 |

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : KABEDUR Stru GL AI

Code du produit : 00000000000014423  
14423

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Revêtements

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Karl Bubenhofer AG  
Hirschenstrasse 26  
CH-9201 Gossau SG

Telefon: +41 (0)71/387 41 41, Telefax:+41 (0)71/387 41 51

Auskunftgebender Bereich (Bürozeiten):

Verantwortliche Chemikalien-/Produktesicherheit, Dr. Christina Ott

Telefon: +41 (0)71/387 41 35, Telefax: +41 (0)71/387 43 04

Email: regulatory@kabe-farben.ch

• Vertrieb Deutschland

KABE Pulverlack Deutschland GmbH Sofienstrasse 36 D-76676 Graben-Neudorf Telefon: +49 (0)7255 99-161, Telefax: +49(0)7255

99-163 (Bürozeiten)

• Vertrieb Österreich:

KABE-Farben GmbH Langegasse 31 A-6850 Dornbirn Telefon (Bürozeiten): +43 (0)5572-21568, Telefax: +43 (0)5572-2094

• Vertrieb Polen:

Farby KABE Polska Sp. z o.o. ul. Slaska 88, 40-742 Katowice tel. +48 32 204 64 60, fax +48 32 204 64 66, (Bürozeiten),

proszkowie@farbykabe.pl

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Suisse : Urgences empoisonnement : Tox Info Suisse, Téléphone : +41 (0)44/251 66 66 ou 145 (uniquement en Suisse) Allemagne : Centre antipoison de Berlin : +49(0)30-19240 Autriche : Centre d'appel d'urgence anti-poison AKA Vienne : +43(0)1/4064343 Pologne : Centre national d'information sur les poisons et Département clinique de toxicologie : +48(42)6579900

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3 H226: Liquide et vapeurs inflammables.

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

## KABEDUR Stru GL AI

|         |                   |                   |  |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 17.01.2023              |
| 1.1     | 30.03.2023        | 100000001120      | Date de la première version publiée:<br>17.01.2023 |

|  |  |
|--|--|
| Sensibilisation cutanée, Catégorie 1   | H317: Peut provoquer une allergie cutanée.   |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central | H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.   |
| Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3                                      | H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

**Prévention:**  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.  
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

**Intervention:**  
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

acétate de n-butyle  
Lösungsmittelnaphtha (Erdöl), leichte aromatische  
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle  
Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate

## KABEDUR Stru GL AI

Version 1.1      Date de révision: 30.03.2023      Numéro de la FDS: 100000001120      Date de dernière parution: 17.01.2023  
Date de la première version publiée: 17.01.2023

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Peintures

#### Composants

| Nom Chimique                                      | No.-CAS<br>No.-CE<br>No.-Index<br>Numéro d'enregistrement | Classification   | Concentration<br>(% w/w) |
|---|---|--|--------------------------|
| xylène  | 1330-20-7<br>215-535-7<br>601-022-00-9                    | Flam. Liq. 3; H226<br>Acute Tox. 4; H332<br>Acute Tox. 4; H312<br>Skin Irrit. 2; H315<br><br>Estimation de la toxicité aiguë<br><br>Toxicité aiguë par voie cutanée: 1.701 mg/kg | >= 10 - < 20             |
| acétate de n-butyle                               | 123-86-4<br>204-658-1<br>607-025-00-1                     | Flam. Liq. 3; H226<br>STOT SE 3; H336<br>(Système nerveux central)<br>EUH066   | >= 10 - < 20             |
| Lösungsmittelnaphtha (Erdöl), leichte aromatische | 64742-95-6  | Flam. Liq. 3; H226<br>STOT SE 3; H335<br>(Système respiratoire)<br>STOT SE 3; H336<br>(Système nerveux central)  | >= 2,5 - < 10            |

**KABEDUR Stru GL AI**

Version 1.1      Date de révision: 30.03.2023      Numéro de la FDS: 100000001120      Date de dernière parution: 17.01.2023  
Date de la première version publiée: 17.01.2023

|  |                                       |   |               |
|--|---------------------------------------|---|---------------|
|  |                                       | Asp. Tox. 1; H304<br>Aquatic Chronic 2;<br>H411   |               |
| Reaktionsprodukt von Xylol und Ethylbenzol   | Non attribuée<br>905-588-0            | Flam. Liq. 3; H226<br>Acute Tox. 4; H332<br>Acute Tox. 4; H312<br>Skin Irrit. 2; H315<br>Eye Irrit. 2; H319<br>STOT SE 3; H335<br>(Système respira-<br>toire)<br>STOT RE 2; H373<br>Asp. Tox. 1; H304 | >= 1 - < 10   |
| acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle  | 108-65-6<br>203-603-9<br>607-195-00-7 | Flam. Liq. 3; H226<br>STOT SE 3; H336<br>(Système nerveux<br>central)   | >= 1 - < 10   |
| éthylbenzène   | 100-41-4<br>202-849-4<br>601-023-00-4 | Flam. Liq. 2; H225<br>Acute Tox. 4; H332<br>STOT RE 2; H373<br>(organes de l'ouïe)<br>Asp. Tox. 1; H304   | >= 1 - < 10   |
| 4-hydroxy-4-méthylpentan-2-one   | 123-42-2<br>204-626-7<br>603-016-00-1 | Flam. Liq. 3; H226<br>Eye Irrit. 2; H319<br><br>Limite de concen-<br>tration spécifique<br>Eye Irrit. 2; H319<br>>= 10 %  | >= 1 - < 10   |
| Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate | 1065336-91-5                          | Skin Sens. 1A;<br>H317<br>Repr. 2; H361f<br>Aquatic Acute 1;<br>H400<br>Aquatic Chronic 1;<br>H410  | >= 0,25 - < 1 |

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

## KABEDUR Stru GL AI

|         |                   |                   |  |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 17.01.2023              |
| 1.1     | 30.03.2023        | 100000001120      | Date de la première version publiée:<br>17.01.2023 |

---

- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.  
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.  
Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Provoque une irritation cutanée.  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.
- 

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre chimique sèche

- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

## KABEDUR Stru GL AI

|         |                   |                   |  |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 17.01.2023              |
| 1.1     | 30.03.2023        | 100000001120      | Date de la première version publiée:<br>17.01.2023 |

vigueur.  
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.  
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Enlever toute source d'ignition.  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.  
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

## KABEDUR Stru GL AI

Version 1.1      Date de révision: 30.03.2023      Numéro de la FDS: 100000001120      Date de dernière parution: 17.01.2023  
Date de la première version publiée: 17.01.2023

Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.  
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

| Composants | No.-CAS   | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle          | Base    |
|------------|---|------------------------------------|---------------------------------|---------|
| xylène     | 1330-20-7   | VME                                | 50 ppm<br>220 mg/m <sup>3</sup> | CH SUVA |
|            | Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles |                                    |                                 |         |
|            |   | VLE                                | 100 ppm                         | CH SUVA |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## KABEDUR Stru GL AI

Version 1.1      Date de révision: 30.03.2023      Numéro de la FDS: 100000001120      Date de dernière parution: 17.01.2023  
 Date de la première version publiée: 17.01.2023

|                                     |   |      |                                  |                  |
|-------------------------------------|---|------|----------------------------------|------------------|
|                                     |   |      | 440 mg/m <sup>3</sup>            |                  |
|                                     | Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles |      |                                  |                  |
|                                     |   | TWA  | 50 ppm<br>221 mg/m <sup>3</sup>  | 2000/39/EC       |
|                                     | Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif  |      |                                  |                  |
|                                     |   | STEL | 100 ppm<br>442 mg/m <sup>3</sup> | 2000/39/EC       |
|                                     | Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif  |      |                                  |                  |
| acétate de n-butyle                 | 123-86-4  | VME  | 50 ppm<br>240 mg/m <sup>3</sup>  | CH SUVA          |
|                                     | Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.  |      |                                  |                  |
|                                     |   | VLE  | 150 ppm<br>720 mg/m <sup>3</sup> | CH SUVA          |
|                                     | Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.  |      |                                  |                  |
|                                     |   | STEL | 150 ppm<br>723 mg/m <sup>3</sup> | 2019/1831/E<br>U |
|                                     | Information supplémentaire: Indicatif   |      |                                  |                  |
|                                     |   | TWA  | 50 ppm<br>241 mg/m <sup>3</sup>  | 2019/1831/E<br>U |
|                                     | Information supplémentaire: Indicatif   |      |                                  |                  |
| acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle | 108-65-6  | VME  | 50 ppm<br>275 mg/m <sup>3</sup>  | CH SUVA          |
|                                     | Information supplémentaire: Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.   |      |                                  |                  |
|                                     |   | VLE  | 50 ppm<br>275 mg/m <sup>3</sup>  | CH SUVA          |
|                                     | Information supplémentaire: Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.   |      |                                  |                  |
|                                     |   | STEL | 100 ppm<br>550 mg/m <sup>3</sup> | 2000/39/EC       |
|                                     | Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif  |      |                                  |                  |
|                                     |   | TWA  | 50 ppm<br>275 mg/m <sup>3</sup>  | 2000/39/EC       |
|                                     | Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif  |      |                                  |                  |
| éthylbenzène                        | 100-41-4  | VME  | 50 ppm                           | CH SUVA          |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## KABEDUR Stru GL AI

Version 1.1      Date de révision: 30.03.2023      Numéro de la FDS: 100000001120      Date de dernière parution: 17.01.2023  
 Date de la première version publiée: 17.01.2023

|                                |  |      |                                  |            |
|--------------------------------|--|------|----------------------------------|------------|
|                                |  |      | 220 mg/m <sup>3</sup>            |            |
|                                | Information supplémentaire: O toxicité et bruit, Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., National Institute for Occupational Safety and Health |      |                                  |            |
|                                |  | VLE  | 50 ppm<br>220 mg/m <sup>3</sup>  | CH SUVA    |
|                                | Information supplémentaire: O toxicité et bruit, Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., National Institute for Occupational Safety and Health |      |                                  |            |
|                                |  | TWA  | 100 ppm<br>442 mg/m <sup>3</sup> | 2000/39/EC |
|                                | Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif   |      |                                  |            |
|                                |  | STEL | 200 ppm<br>884 mg/m <sup>3</sup> | 2000/39/EC |
|                                | Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif   |      |                                  |            |
| 4-hydroxy-4-méthylpentan-2-one | 123-42-2   | VLE  | 40 ppm<br>192 mg/m <sup>3</sup>  | CH SUVA    |
|                                | Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., National Institute for Occupational Safety and Health                      |      |                                  |            |
|                                |  | VME  | 20 ppm<br>96 mg/m <sup>3</sup>   | CH SUVA    |
|                                | Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., National Institute for Occupational Safety and Health                      |      |                                  |            |

### Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

| Nom de la substance | No.-CAS   | Paramètres de contrôle  | Heure d'échantillonnage                       | Base   |
|---------------------|-----------|---|---|--------|
| xylène              | 1330-20-7 | Acides méthylhippuriques: 2 g/l (Urine)                                 | fin de l'exposition, de la période de travail | CH BAT |
| éthylbenzène        | 100-41-4  | acide mandélique + acide phénylglyoxylique: 600 mg/g créatinine (Urine) | fin de l'exposition, de la période de travail | CH BAT |

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## KABEDUR Stru GL AI

Version 1.1      Date de révision: 30.03.2023      Numéro de la FDS: 100000001120      Date de dernière parution: 17.01.2023  
Date de la première version publiée: 17.01.2023

---

|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| sage                              | Lunettes de sécurité à protection intégrale  |
| Protection des mains              |  |
| Remarques                         | : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.  |
| Protection de la peau et du corps | : Vêtements étanches<br>Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail. |

---

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                        |   |
|------------------------|---|
| Etat physique          | : liquide   |
| Couleur                | : pigmenté  |
| Odeur                  | : légère  |
| Point d'éclair         | : 30,0 °C<br>Méthode: Valeur mesurée                                |
| Viscosité              |   |
| Viscosité, cinématique | : > 20,5 mm <sup>2</sup> /s (40 °C)                                 |
| Temps d'écoulement     | : > 60 s à 23 °C<br>Section transversale: 6 mm<br>Méthode: ISO 2431 |
| Solubilité(s)          |   |
| Hydrosolubilité        | : insoluble   |
| Densité                | : 1,084 gcm <sup>3</sup> (20 °C)                                    |

#### 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

---

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

## KABEDUR Stru GL AI

|         |                   |                   |  |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 17.01.2023              |
| 1.1     | 30.03.2023        | 100000001120      | Date de la première version publiée:<br>17.01.2023 |

selon les prescriptions.  
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Non applicable

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### **Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Produit:**

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

#### **Composants:**

##### **xylène:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.523 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 1.700 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 1.701 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

##### **acétate de n-butyle:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 10.760 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 23,4 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 14.112 mg/kg

## KABEDUR Stru GL AI

Version 1.1      Date de révision: 30.03.2023      Numéro de la FDS: 100000001120      Date de dernière parution: 17.01.2023  
Date de la première version publiée: 17.01.2023

---

### **Lösungsmittelnaphtha (Erdöl), leichte aromatische:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.492 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 3.160 mg/kg

### **Reaktionsprodukt von Xylol und Ethylbenzol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 5.251 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 27,57 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une inhalation de courte durée.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 4.200 mg/kg

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après un contact cutané unique.

### **acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 6.190 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

### **éthylbenzène:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.500 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 15.400 mg/kg

### **4-hydroxy-4-méthylpentan-2-one:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 4.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 13.630 mg/kg

### **Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 3.230 mg/kg

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

## KABEDUR Stru GL AI

Version 1.1      Date de révision: 30.03.2023      Numéro de la FDS: 100000001120      Date de dernière parution: 17.01.2023  
Date de la première version publiée: 17.01.2023

---

### **Produit:**

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

### **Composants:**

#### **Reaktionsprodukt von Xylol und Ethylbenzol:**

Résultat : Irritant pour la peau.

#### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Produit:**

Remarques : Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.

### **Composants:**

#### **Reaktionsprodukt von Xylol und Ethylbenzol:**

Résultat : Irritant pour les yeux.

#### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

##### **Sensibilisation cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

##### **Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Produit:**

Remarques : A un effet sensibilisant.

### **Composants:**

#### **Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate:**

Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.

#### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate:**

Toxicité pour la reproduction : Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la

## KABEDUR Stru GL AI

Version 1.1      Date de révision: 30.03.2023      Numéro de la FDS: 100000001120      Date de dernière parution: 17.01.2023  
Date de la première version publiée: 17.01.2023

---

- Evaluation      fertilité, lors de l'expérimentation animale.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### **Composants:**

##### **Lösungsmittelnaphtha (Erdöl), leichte aromatische:**

Evaluation      :    Peut irriter les voies respiratoires., Peut provoquer somnolence ou vertiges.

##### **Reaktionsprodukt von Xylol und Ethylbenzol:**

Evaluation      :    La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires.

##### **acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:**

Evaluation      :    La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec effets narcotiques.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

##### **Reaktionsprodukt von Xylol und Ethylbenzol:**

Evaluation      :    La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

### **Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

##### **Lösungsmittelnaphtha (Erdöl), leichte aromatische:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

##### **Reaktionsprodukt von Xylol und Ethylbenzol:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

#### **Produit:**

Evaluation      :    La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le rè-

## KABEDUR Stru GL AI

Version 1.1      Date de révision: 30.03.2023      Numéro de la FDS: 100000001120      Date de dernière parution: 17.01.2023  
Date de la première version publiée: 17.01.2023

glement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### Information supplémentaire

**Produit:**

Remarques : Les solvants risquent de dessécher la peau.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

**Composants:**

**xylène:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 2,6 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Algues): 4,6 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

**acétate de n-butyle:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 18 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 44 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Algues): 647,7 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

**Lösungsmittelnaphtha (Erdöl), leichte aromatische:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 9,2 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 3,2 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Algues): 2,6 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## KABEDUR Stru GL AI

Version 1.1      Date de révision: 30.03.2023      Numéro de la FDS: 100000001120      Date de dernière parution: 17.01.2023  
Date de la première version publiée: 17.01.2023

### acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): > 500 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Algues): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

### éthylbenzène:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 4,2 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 1,8 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Algues): 4,9 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

### 4-hydroxy-4-méthylpentan-2-one:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 420 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Algues): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

### Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 0,9 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Algues): 0,22 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## KABEDUR Stru GL AI

Version 1.1      Date de révision: 30.03.2023      Numéro de la FDS: 100000001120      Date de dernière parution: 17.01.2023  
Date de la première version publiée: 17.01.2023

---

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Composants:**

**xylène:**

Biodégradabilité :  
Résultat: Facilement biodégradable.

**acétate de n-butyle:**

Biodégradabilité :  
Résultat: Facilement biodégradable.

**Lösungsmittelnaphtha (Erdöl), leichte aromatische:**

Biodégradabilité :  
Résultat: Facilement biodégradable.

**acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:**

Biodégradabilité :  
Résultat: Facilement biodégradable.

**éthylbenzène:**

Biodégradabilité :  
Résultat: Facilement biodégradable.

**4-hydroxy-4-méthylpentan-2-one:**

Biodégradabilité :  
Résultat: Facilement biodégradable.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Composants:**

**xylène:**

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 25,90

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,200

**acétate de n-butyle:**

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 15,30

Coefficient de partage: n- : log Pow: 2,300

## KABEDUR Stru GL AI

Version 1.1      Date de révision: 30.03.2023      Numéro de la FDS: 100000001120      Date de dernière parution: 17.01.2023  
Date de la première version publiée: 17.01.2023

---

octanol/eau

### **Lösungsmittelnaphtha (Erdöl), leichte aromatische:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,160

### **acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,430

### **éthylbenzène:**

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 1,00

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,200

## 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

### **Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## 12.7 Autres effets néfastes

### **Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Toxique pour les organismes aquatiques.  
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## KABEDUR Stru GL AI

Version 1.1      Date de révision: 30.03.2023      Numéro de la FDS: 100000001120      Date de dernière parution: 17.01.2023  
Date de la première version publiée: 17.01.2023

---

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
- Emballages contaminés : Vider les restes.  
Eliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.
- Code des déchets : 08 01 11, déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

---

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

- ADR : UN 1263  
RID : UN 1263  
IMDG : UN 1263  
IATA : UN 1263

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADR : PEINTURES  
RID : PEINTURES  
IMDG : PAINT  
IATA : Paint

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- ADR : 3  
RID : 3  
IMDG : 3  
IATA : 3

#### 14.4 Groupe d'emballage

- ADR  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : F1  
Numéro d'identification du danger : 30

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## KABEDUR Stru GL AI

Version 1.1      Date de révision: 30.03.2023      Numéro de la FDS: 100000001120      Date de dernière parution: 17.01.2023  
Date de la première version publiée: 17.01.2023

---

Étiquettes : 3  
Code de restriction en tunnels : (D/E)

### RID

Groupe d'emballage : III  
Code de classification : F1  
Numéro d'identification du danger : 30  
Étiquettes : 3

### IMDG

Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 3  
EmS Code : F-E, S-E

### IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 366  
Instruction d'emballage (LQ) : Y344  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Flammable Liquids

### IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 355  
Instruction d'emballage (LQ) : Y344  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Flammable Liquids

## 14.5 Dangers pour l'environnement

### ADR

Dangereux pour l'environnement : non

### RID

Dangereux pour l'environnement : non

### IMDG

Polluant marin : non

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : ADR: Pour les emballages, de volume plus petit ou égal à 450 litres, les matières/marchandises ne sont pas classées en classe 3  
IMDG: Pour les emballages, de volume plus petit ou égal à 450 litres, les matières/marchandises ne sont pas classées en classe 3

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

## KABEDUR Stru GL AI

|         |                   |                   |  |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 17.01.2023              |
| 1.1     | 30.03.2023        | 100000001120      | Date de la première version publiée:<br>17.01.2023 |

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, SR 814.81)

: Les conditions de limitation pour les annexes suivantes doivent être prises en compte:  
Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses  
2-méthoxypropanol: Annexe 1.10 Substances cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction, Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses  
décaméthylcyclopentasiloxane: Annexe 2.2 Produits de nettoyage et désodorisants, Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses  
octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]: Annexe 2.2 Produits de nettoyage et désodorisants, Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses  
benzène: Annexe 1.12 Benzène et homologues, Annexe 1.10 Substances cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction, Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses  
acétate de 2-méthoxypropyle: Annexe 1.10 Substances cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction, Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses  
butan-1-ol: Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses  
Kohlenwasserstoffe, C9-C12, Alkane, Aromaten: Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses  
2-méthylpropan-1-ol: Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses  
Kohlenwasserstoffe, C10-C13, n-Alkane, isoalkane, cyclische,: Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses  
masse de réaction de 3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]propionates d'alkyles C7-C9 ramifiés ou non: Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses  
styrène: Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses  
phtalocyanine contenant du cuivre, polychloro: Annexe 2.6 Engrais  
1-méthoxy-2-propanol: Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses  
néodécanoate de zinc: Annexe 2.6 Engrais, Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses  
Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl sebacate: Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses

## KABEDUR Stru GL AI

Version 1.1      Date de révision: 30.03.2023      Numéro de la FDS: 100000001120      Date de dernière parution: 17.01.2023  
Date de la première version publiée: 17.01.2023

---

Kohlenwasserstoffe, C9-C12, Alkane, cycl.Vbg., Aromaten: Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses  
4-hydroxy-4-méthylpentan-2-one: Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses  
éthylbenzène: Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses  
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle: Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses  
Reaktionsprodukt von Xylol und Ethylbenzol: Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses  
Lösungsmittelnaphtha (Erdöl), leichte aromatische: Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses  
acétate de n-butyle: Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses  
xylène: Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Ordonnance PIC, OPICChim (814.82) : xylène  
Reaktionsprodukt von Xylol und Ethylbenzol  
Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate  
acétate de n-butyle  
Lösungsmittelnaphtha (Erdöl), leichte aromatische  
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs  
Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM 814.012) : 20.000 kg

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)  
Classe de pollution de l'eau : Classe B

Composés organiques volatils : 44,3 %

### Autres réglementations:

Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) : Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette

## KABEDUR Stru GL AI

Version 1.1      Date de révision: 30.03.2023      Numéro de la FDS: 100000001120      Date de dernière parution: 17.01.2023  
Date de la première version publiée: 17.01.2023

---

substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

- TCSI : N'est pas en conformité avec l'inventaire
- TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.
- AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire
- DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

Acrylatpolymer  
Lösungsmittelnaphtha (Erdöl), leichte aromatische  
Reaktionsprodukt von Xylol und Ethylbenzol  
Titanium dioxide (> 10 µm)  
Polyester resin  
Harnstoff-Formaldehydharz  
Kohlenwasserstoffe, C9-C12, Alkane, cycl.Vbg., Aromaten  
Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate  
Kohlenwasserstoffe, C10-C13, Alkane, cyclisch, < 2% Aromaten  
Dimethylpolysiloxan  
Polyaminamidsalz  
Polysiloxan, modifiziert  
Kohlenwasserstoffe, C10-C13, n-Alkane, isoalkane, cyclische, Polyether  
Kohlenwasserstoffe, C9-C12, Alkane, Aromaten  
Copolymer mit pigmentaffinen Gruppen  
Quaternary ammonium compounds, benzyl(hydrogenated tallow alkyl)dimethyl, stearates, salts with bentonite  
Quarz nicht aveolengängig  
acides gras ramifiés en C6-19, sels de calcium, superbasiques  
Methyl-3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert.butyl-4-hydroxyphenyl)propionat

- ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire
- ISHL : N'est pas en conformité avec l'inventaire
- KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire
- PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire
- IECSC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

## KABEDUR Stru GL AI

Version 1.1      Date de révision: 30.03.2023      Numéro de la FDS: 100000001120      Date de dernière parution: 17.01.2023  
Date de la première version publiée: 17.01.2023

NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire  
TECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

##### Texte complet pour phrase H

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.  
H226 : Liquide et vapeurs inflammables.  
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H312 : Nocif par contact cutané.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332 : Nocif par inhalation.  
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.  
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H361f : Susceptible de nuire à la fertilité.  
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

##### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë  
Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique  
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique  
Asp. Tox. : Danger par aspiration  
Eye Irrit. : Irritation oculaire  
Flam. Liq. : Liquides inflammables  
Repr. : Toxicité pour la reproduction  
Skin Irrit. : Irritation cutanée  
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée  
STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée  
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
2000/39/EC : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif  
2019/1831/EU : Europe. Directive 2019/1831/UE de la Commission établissant une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## KABEDUR Stru GL AI

Version 1.1 Date de révision: 30.03.2023 Numéro de la FDS: 100000001120 Date de dernière parution: 17.01.2023  
Date de la première version publiée: 17.01.2023

professionnelle  
CH BAT : Switzerland. Liste des VBT  
CH SUVA : Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail  
2000/39/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures  
2000/39/EC / STEL : Limite d'exposition à court terme  
2019/1831/EU / TWA : Valeurs limites - huit heures  
2019/1831/EU / STEL : Limite d'exposition à court terme  
CH SUVA / VME : valeur moyenne d'exposition  
CH SUVA / VLE : valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECL - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Flam. Liq. 3 H226

#### Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## KABEDUR Stru GL AI

|         |                   |                   |  |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 17.01.2023              |
| 1.1     | 30.03.2023        | 100000001120      | Date de la première version publiée:<br>17.01.2023 |

---

|                   |      |                   |
|-------------------|------|-------------------|
| Skin Irrit. 2     | H315 | Méthode de calcul |
| Skin Sens. 1      | H317 | Méthode de calcul |
| STOT SE 3         | H336 | Méthode de calcul |
| Aquatic Chronic 3 | H412 | Méthode de calcul |

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR